REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

PREFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
-5 JUIL. 2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DECISION DU MAIRE N°2022/148

(prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal)

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES DEVOIRS SURVEILLES

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°2016/309 concernant la participation financière des familles aux accueils périscolaires,

Considérant la mise en place expérimentale à la rentrée 2022/2023 d'un temps de « devoirs surveillés » ouvert aux élèves des écoles élémentaires de la commune qui sont inscrits à l'accueil périscolaire du soir sur le ou les jours concernés (lundi et/ou jeudi),

DECIDE

Article 1 : L'application à compter de septembre 2022 d'une participation financière des familles d'un euro par séance pour l'inscription à l'activité « devoirs surveillés », qui sera facturée en plus du tarif en vigueur pour l'accueil périscolaire du soir.

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Madame la Trésorière de l'Isle Adam,
Madame la Responsable du service Finances de la Commune.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à MERY-sur-OISE
Le 4 juillet 2022

Le Maire,

MAIRIE DE MERY-S/OISE (VAL-D'OISE)

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental du Val d'Oise

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 05/07/2022
Et de la publication le 05/07/2022
A Méry sur Oise, le 07/07/2022

Le Maire,

MAIRIE DE MERY-S/OISE (VAL-D'OISE)

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise